

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 2

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2023
BUDGET PRINCIPAL

Date de convocation : 21 juin 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 3 juillet 2024

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 h 00), Mme VACKER, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 15 h 00),
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Aline DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR,
M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER
M. Jean-Marie CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NADAL

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Le Compte de Gestion du budget principal a été présenté par le Comptable Public au titre de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter, pour le budget principal, le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Comptable public a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- .../...
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 juillet 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU